

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION
CC_2021_202

OBJET :

COMMISSION 1

**AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

*Retrait de la
délibération
d'approbation de la
modification n°5 du PLU
de Bachy*

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléant présent : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 48

**Présents à partir de la
délibération
CC 2021_202 :**

Titulaires présents : 38

Suppléants présents : 0

Procurations : 13

Nombre de votants : 51

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 8 novembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Patrick LEMAIRE, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Olivier VERCRUYSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Pascal FROMONT, procuration à Christian DEVAUX
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président, procuration à Frédéric MINET
Marion DUBOIS, procuration à Frédéric MINET
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Ludovic ROHART, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Frédéric SZYMCZAK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ (*à partir de la délibération CC_2021_202*)

Etaient Absents :

François-Hubert DESCAMPS

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 novembre 2021

COMMISSION 1

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

***Retrait de la délibération d'approbation de la modification n°5 du Plan Local
d'Urbanisme de BACHY***

Le Conseil Communautaire,

Vu le politique plan local d'urbanisme,

Vu l'arrêté Préfectoral confirmant la prise de compétence PLU en date du 3 août 2021,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 153-36 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 23 juin 2021, par laquelle le conseil municipal de Bachy approuvait la modification n°5 de son Plan Local d'Urbanisme,

Vu le recours gracieux effectué dans le cadre du contrôle de légalité, par courrier des services de la Préfecture du Nord, en date du 18 août 2021, à l'encontre de la délibération d'approbation du 23 juin 2021 sur 2 motifs principaux :

- erreur de procédure : le projet de modification prévoit le passage en zone Nh de deux anciennes exploitations agricoles (route nationale et rond-point) et vise donc la création de deux secteurs de taille et de capacité limitée (STECAL) Nh d'une superficie respective de 0,75 et 0,57 Ha. L'un des deux secteurs, situé route nationale, est concerné par la présence d'une prairie permanente. Par conséquent, considérant que l'un des points de la modification vise à la réduction d'une zone agricole, il aurait dû être fait application des dispositions de l'article L. 153-34 du code de l'urbanisme relatif à la révision allégée. De plus, ce projet de réduction a fait l'objet d'un avis défavorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et d'une réserve de la part du commissaire enquêteur.
- ajout de modifications avant l'approbation de la procédure qui n'apparaissent pas dans le dossier transmis aux personnes publiques associées et mis à l'enquête publique. La circonstance du fait que ces ajouts ne relèvent pas des avis des personnes publiques joints au dossier, des observations du public ni du rapport du commissaire-enquêteur et qu'ils ne leur ont pas été soumis, entache la procédure d'irrégularité.

Considérant que, conformément à la demande des services préfectoraux, il convient de procéder au retrait de la délibération d'approbation de la modification n°5 du PLU de Bachy du 23 juin 2021,

Considérant que, si la commune de Bachy souhaite que l'EPCI reprenne la procédure de modification pour la mener à son terme, elle doit le demander par délibération communale faisant référence à l'article L153-9 du CU (pour les PLU commencés antérieurement au 1er juillet),

Oùï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 42 voix POUR, 3 voix CONTRE (Philippe DELCOURT, Jean-Luc LEFEBVRE, Olivier VERCRUYSE), 6 ABSTENTIONS (José ROUCOU, Franck SARRE, Alain BOS, Guy SCHRYVE, Vinciane FABER, Patrick LEMAIRE) sur 51
Votants)

- ***De retirer la délibération d'approbation de la modification du PLU de Bachy en date du 23 juin 2021***
- ***De reprendre la procédure de modification du PLU de Bachy si la commune le demande,***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Luc FOUTRY

Le Président

